

Pada Blabla n° 35

15 septembre 2018

ÉDITO – Changement d’adresse de notre association

Depuis sa création, le siège de notre association était basé à la Maison des Sociétés au 4 rue Saint-Jean à Valence. Nous y avons eu nos réunions de Bureau et de Bureau Élargi, accueilli des familles et des personnes adultes TSA et nous avons réalisé en novembre dernier notre Escape Game. Beaucoup de souvenirs, de moments échangés, de rires et de moments d’émotion.

Depuis le 1^{er} septembre avec la fermeture de ce site et sa future démolition, la Ville de Valence nous a proposé de nous installer en bureau partagé à la Maison de la Vie Associative, où se trouvent déjà de nombreuses associations et des activités culturelles toutes proches. C’est une nouvelle étape et un nouvel ancrage pour notre association et nous nous réjouissons déjà des nouvelles collaborations que nous ne manquerons pas d’établir.

Prenez bien note de notre nouvelle adresse : Association Planète autisme Drôme-Ardèche, 74 route de Montélier, 26000 Valence

Mireille Baraz, présidente

ON Y ÉTAIT

Au congrès EDI 2018 à Paris (9 juin)

Pour débiter le congrès, Madame Dufrenoy, psychologue, nous a d’abord présenté le modèle bio-psycho-social dans l’autisme, reconnu par l’OMS. Ce modèle qui s’appuie sur l’épigénétique est récent. Il permet de mieux accompagner la personne et surtout, il est important dans la recherche des causes de l’autisme. La chaîne des gènes est immuable mais leur tissu environnemental est tout aussi important. Cet environnement est modifiable (une reine des abeilles a le même patrimoine génétique qu’une autre mais son environnement, sa nourriture... vont faire la différence). Ces modifications peuvent être négatives, mais aussi positives. Elles peuvent être aussi un levier pour faire évoluer une personne autiste, surtout si elle est jeune.

Pour poursuivre et étayer ce propos, Madame Pascaline Guérin, pédopsychiatre, nous a parlé des données biologiques actuelles concernant les TSA. C’est un syndrome très hétérogène résultant

d'un trouble très précoce du développement. Ce n'est plus un trouble rare. Des anomalies sont visibles avant 12 mois. Elles sont prédictives pour un diagnostic précoce, ce qui est intéressant pour une prise en charge précoce, vu la plasticité du cerveau. Parmi les troubles neurodéveloppementaux, on a les troubles de l'attention et l'hyperactivité, les troubles de l'apprentissage (les dys...), les troubles moteurs, les troubles de la communication, le handicap intellectuel et les TSA. Une des questions actuelles est : est-ce un même trouble qui évolue dans le temps et l'environnement ?

Nous avons 25000 gènes. Une même anomalie génétique peut s'exprimer par des expressions cliniques différentes et de sévérité variable. Actuellement on a répertorié plus de 700 gènes impliqués dans des troubles neurodéveloppementaux. Les mécanismes épigénétiques, sans changement du code génétique porté par l'ADN, sont transmissibles, mais ils peuvent être réversibles. Ceux-là peuvent évoluer selon les facteurs d'environnement en positif ou négatif. D'où l'hypothèse de l'importance de recueillir les données cliniques, biologiques et environnementales, pour un suivi individualisé.

Madame Barbara Demeneix, biologiste, nous a parlé de ses recherches sur la perturbation endocrinienne et le risque d'autisme. C'est une hypothèse non exclusive pour expliquer l'augmentation des cas d'autisme avec un QI inférieur à 70. Les hormones thyroïdiennes sont essentielles dans le développement du cerveau et la période fœtale est une période critique à l'exposition des perturbateurs endocriniens. La production de substances chimiques a augmenté de 300 fois entre 1970 et maintenant. Le taux d'hormone thyroïdienne chez la mère est déterminant pour le QI de l'enfant à naître et son risque d'autisme. Le mélange des produits chimiques que nous inhalons ou absorbons passe dans le liquide amniotique et affecte le développement des glandes thyroïdiennes du fœtus, donc le développement de son cerveau.

Madame Monica Zilbovicius nous a parlé de ses travaux sur le cerveau social et les troubles du spectre autistique. Les difficultés dans les interactions et la communication sociale sont au cœur des troubles du spectre autistique. Les données en imagerie cérébrale montrent des anomalies anatomo-fonctionnelles au niveau du sillon temporal supérieur (STS) dans l'autisme. Ces anomalies sont caractérisées par une diminution de la concentration en matière grise, une hypo-perfusion au repos et une activation anormale lors de la réalisation de tâches sociales. Le STS est fortement impliqué dans le traitement de l'information sociale, de la perception des mouvements biologiques, tels que les mouvements du corps et du regard, ainsi que dans les processus plus complexes de la cognition sociale. Pour arriver à ces conclusions, de nombreuses analyses avec différents outils sont utilisés : l'*eye-tracking*, l'IRM... M^{me} Zilbovicius dirige actuellement une étude expérimentale regroupant 45 adultes volontaires. Elle consiste en une activation très localisée, non invasive et non douloureuse, d'une partie très précise du cerveau par une stimulation magnétique inter-crânienne. On peut ainsi activer une région très précise, la stimuler ou l'inhiber. Cette étude est en cours.

Jeanne-Marie Minodier

À l'Agora fratrie (15 juin)

Cette Agora a rassemblé 12 personnes, majoritairement des parents. L'intervenante Pascale Daniel a débuté en faisant avec les parents l'inventaire de **tout ce que l'on voit chez une personne avec autisme** (solitude, sensibilité, agitation, retrait...). Puis elle nous a parlé d'une étude comparative concernant les familles d'enfants autistes et les familles d'enfants avec un autre handicap (études de Koegel *et al.*, 92). Ce sont les premières qui sont les plus stressées à cause du côté imprévisible de ce handicap souvent « invisible » et du manque de retour chaleureux de la part de leur enfant. Une étude plus précise a démontré que les familles ayant un enfant autiste sans retard de développement étaient plus stressées que celles ayant un enfant autiste avec retard de développement, l'autisme étant encore plus « invisible » et l'entourage souvent culpabilisant (étude de Sharpley *et al.*, 97). Pour contrebalancer ces côtés négatifs, nous avons aussi fait **le catalogue des côtés positifs** des personnes avec autisme (honnêteté, perception de certaines choses que d'autres ne peuvent entendre, perfectionnisme, mémoire exceptionnelle ...). Tous ces points peuvent aider dans **le parcours des familles**, qui est le plus souvent difficile. Il y a d'abord le marathon du diagnostic, puis il faut trouver les bonnes prises en charge. Il faut gérer le rapport avec les institutions notamment scolaires. Il faut affronter le regard des autres.

L'importance du diagnostic précoce a été rappelée car on considérait auparavant que 75 pour cent des autistes avaient une déficience intellectuelle. Avec la prise en charge précoce, on est passé à moins de 50 pour cent. Les parents ont à se mobiliser sur deux axes différents :

- adapter une éducation différente que celle pour un enfant lambda ;
- être l'avocat de son enfant, dans les différents environnements où il évolue.

Ce combat a un impact sur la vie des familles, sur leur stress.

De fait, les frères et sœurs se retrouvent dans une famille pas comme les autres. C'est donc compliqué :

- ils doivent lutter pour avoir leur propre identité ;
- il leur est souvent difficile d'avoir un temps « pour soi » ;
- ils ont l'impression d'être toujours responsables ;
- ils doivent accepter la réalité d'une famille différente ;
- ils souffrent du manque d'interaction fraternelle ;
- ils se retrouvent parfois dans la position de défendre leur fratrie ;
- ils ont des difficultés à exposer leurs propres soucis ;
- ils peinent à trouver leur place et leur rôle dans la famille ;
- cela peut entraîner de la jalousie ;
- ils ont donc besoin d'attention.

Pour vivre plus sereinement ces situations, Pascale Daniel a développé plusieurs propositions :

- D'abord, comprendre la différence entre une personne autiste et une non autiste. C'est une aide précieuse pour s'ajuster avec son frère ou sa sœur autiste, parler expliquer aux autres, appréhender la différence et s'enrichir.
- Ensuite, pour savoir « comment faire », les parents doivent être aidés, soit en rencontrant des professionnels, soit en rencontrant d'autres familles, soit par l'intermédiaire d'un « groupe fratrie ».
- Enfin il faut accorder un espace personnel à la fratrie : déjà physique, clairement délimité, et moral, avec la prise en compte de ses difficultés et de ses bonheurs. Enfin, il est important d'avoir des temps d'échanges et de loisirs seul avec les parents.

Au pique-nique de notre association au parc départemental de Lorient à Montéléger (1^{er} juillet)

Le 1^{er} juillet, nous nous sommes retrouvés pour un pique-nique familial et convivial au Parc de Lorient à Montéléger. Nous étions une quarantaine à occuper un espace ombragé car la chaleur était au rendez-vous. Le public était très varié : des familles avec des enfants, adolescents autistes, des adultes autistes eux-mêmes, des résidents du FAM La Passerelle d'Antraigues-sur-Volane avec leurs accompagnateurs et des partenaires professionnels de PaDA. Cette journée est un moment privilégié pour se connaître, échanger, partager ses expériences, ses galères et aussi ses bonheurs. La journée a aussi été ponctuée par les chansons de Florence Reiser, présente au pique-nique et qui a, entre autres, interprété sa chanson *Extraordinaire*.

Jeanne-Marie Minodier

À Guilherand-Granges pour une conférence sur la douleur organisée par notre association (6 juillet)

Une centaine de personnes, professionnels dans leur pluridisciplinarité et parents, étaient présentes pour écouter le Docteur Arnaud Sourty – praticien hospitalier – médecin algologue – Dapela – équipe mobile autisme – sur le thème de Douleur et TSA.

Et si c'était de la douleur ? C'est sur cette question que le Docteur Sourty a conduit la réflexion de l'assemblée. Son introduction met l'accent sur l'aspect subjectif de la douleur : il s'agit alors de rechercher des éléments, en absence de marqueurs de la douleur.

La douleur appartient à tout le monde, dit-il : en premier lieu au patient mais aussi à tous les professionnels et bien sûr aux parents ou à l'entourage proche : les observations, la connaissance de la personne avec autisme dans son fonctionnement habituel, l'intuition sur laquelle il faut se reposer sont l'affaire de tous les intervenants. « *La douleur est l'expression d'une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, liée à une lésion tissulaire existante ou potentielle ou décrite en termes d'une*

lésion ». Aussi devant une douleur qu'il n'est pas possible de prouver, même avec un scanner, il sera mis en place un traitement antalgique d'épreuve : on ne peut pas accepter que des examens normaux induisent une non prise en compte d'une douleur.

Monsieur Sourty expose les 3 types de douleurs :

- nociplastique, qui peut être dite aussi psychosomatique, influencée par le stress ;
- par nociception (hyperstimulation, mécanique, inflammatoire, infectieuse). Le médecin explore s'il agit d'une douleur aiguë ou chronique : le traitement sera différent ;
- neuropathique : origine neurogène, périphérique ou centrale (ex : zona, canal carpien...).

Le diagnostic se révèle difficile pour la personne avec autisme : il y a souvent une aversion tactile et par ailleurs, un déficit ou une faiblesse en communication. Pourtant, la douleur est un fait d'existence.

La personne avec autisme ressent la douleur : c'est la façon dont l'information est traitée et dont elle redescend qui est singulière. Se surajoutent l'émotion et le stress (qui monte très haut, très vite et qui dure longtemps), qui peut amener un trouble du comportement.

Le Docteur Sourty rappelle les particularités de l'autisme et leur impact sur la prise en compte de la douleur :

- les altérations qualitatives de la communication verbale et non verbale. Les autistes verbaux sont parfois plus mal pris en charge quand ne sont pas identifiées les écholalies, l'usage stéréotypé et répétitif du langage, les postures corporelles inappropriées, la pauvreté des mimiques faciales, le visuel perturbé ;
- des particularités sensorielles (hyper ou hyposensibilité en fonction des modalités sensorielles), avec une difficulté de traiter en même temps une grande quantité d'informations. Les recherches sensorielles dans une déclinaison auto-mutilatoire (morsures, etc. ...) peuvent avoir la fonction d'en soulager une autre ;
- les difficultés de représentation du schéma corporel, qui ne permettent pas ou mal une localisation de la zone douloureuse ;
- la recherche d'immuabilité, qui apporte parfois un décalage de temps entre la sensation et l'expression.

Pour un individu donné, le processus particulier mis en marche lors d'une douleur sera identique pour chaque douleur, d'où l'importance des grilles d'évaluation de la douleur : elles permettent de repérer les signes qui doivent nous interpeller.

L'augmentation en fréquence et en intensité des troubles du comportement déjà connus ou une augmentation du retrait autistique doivent faire suspecter l'existence d'une douleur. L'évaluation de la douleur doit donc nous permettre « *de rendre lisible le visible* » (Michel Foucault, *Naissance de la*

Clinique). L'auto-évaluation se révèle difficile et nécessite un apprentissage considérable. Plusieurs grilles permettent l'hétéro-évaluation.

Monsieur le Docteur Sourty insiste sur la présence des signes neuro-végétatifs ou non : s'ils sont observés dans l'expression de la douleur, ils sont absents quand il s'agit d'un trouble du comportement qui s'apparente à une autre raison. Il nous présente plus particulièrement la grille d'évaluation GEDDI (grille d'évaluation de la douleur et déficience intellectuelle – téléchargeable sur le site du CRA) – et son utilisation. C'est l'écart important entre la grille de base et la grille de comportement qui nous orientera sur une forte possibilité de présence d'une douleur (a contrario, un score très bas écarte probablement la présence d'une douleur). Cette grille permet de découvrir le seuil de chacun.

Parmi les étiologies de la douleur, les plus fréquentes sont les dents, le tube digestif, les règles douloureuses, les infections urinaires, les céphalées, la traumatologie.

Entre théorie et exemples cliniques variés, puis réponses aux questions, Monsieur le Docteur Sourty a présenté une conférence riche en enseignement et humanisme, en nous donnant rendez-vous dans quelques années : peut-être les nouvelles connaissances apporteront-elles de nouvelles perspectives.

Aux forums des associations de Valence et de Tain-l'Hermitage (8 septembre)

ON Y SERA – le 22 septembre à l'IUT de Valence pour la 5^e édition de la conférence « autisme et scolarisation » de Delphine Mauuary-Maetz

En cette période de rentrée, PaDA vous propose gratuitement de vous informer car un enseignant averti, ça vaut mieux ! Mais cet adage revisité ne vaut pas que pour eux, et chaque personne qui s'investit dans l'éducation ou l'accompagnement de personnes avec autisme peut bénéficier de cette demi-journée d'information. Parents, mobilisez-vous, et mobilisez les personnes qui vous aident à accompagner vos enfants : relayez l'affiche et le message ! Plus les gens sont informés, plus ils sont tolérants.

Et plus si affinités... Si vous aimez cette conférence, vous pourrez aussi décider d'en apprendre davantage, et d'assister à la formation autisme et scolarisation, toujours avec Delphine Mauuary-Maetz. Cette formation, qui se déroulera le 6 octobre à Étoile-sur-Rhône, sera toutefois payante. Après un premier aperçu de l'autisme, cette formation d'une journée vous donnera quelques clés de compréhension ainsi que des outils simples à mettre en place pour faciliter les apprentissages.

BIENVENUE

Nous avons le plaisir d'accueillir M^{me} **Marie-Hélène FERISE** qui rejoint les membres de la Commission Sociale et Juridique et M^{me} **Caroline BILLION-REY** qui animera les cafés-Rencontres Adultes Asperger dès le 29 septembre. Ces deux bénévoles ont suivi la formation générale sur l'autisme des 12 et 13 juillet animée par M^{me} Gwendoline Girodin. Nous les remercions pour leur engagement et leur souhaitons beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles activités.

M^{me} **Aurélié NURY** a choisi notre association pour y effectuer un stage de 35 h dans le cadre de ses études à l'AMB de Dijon pour se former à la musicothérapie. Nous lui souhaitons également la bienvenue.

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

La Cnaf va financer des bonus handicap et le développement des pôles ressources enfance et handicap

Publié le 13/08/18 - 16h05 - HOSPIMEDIA

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) de la Cnaf propose des financements dédiés pour la prise en charge des enfants handicapés dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs ainsi que la généralisation des pôles ressources enfance et handicap. Les moyens alloués seront-ils à la hauteur de l'enjeu ?

Le 19 juillet, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a signé avec Isabelle Sancerni et Vincent Mazauric, respectivement présidente du conseil d'administration et directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (Cog) qui lie la caisse à l'État pour cinq ans. Le 11 juillet, le conseil d'administration de Cnaf l'avait approuvée par 15 voix pour (Union nationale des associations familiales (Unaf), Union des entreprises de proximité (U2P), Confédération des petites et moyennes entreprises, le représentant des professions libérales et trois personnalités qualifiées), 9 voix contre (CGT, FO, CFDT) et 11 abstentions (Medef, CFTC, CFE-CGC et une personnalité qualifiée).

Un bonus handicap pour les opérateurs

Le ministère des Solidarités et de la Santé précise dans un communiqué qu'« *une augmentation du fonds national d'action sociale (Fnas) de plus de 10 % sur cinq ans pour atteindre 6,38 milliards d'euros en 2022 est prévue pour développer l'offre d'accueil du jeune enfant avec 30 000 places supplémentaires en crèches, 500 000 places d'accueil de loisirs supplémentaires dans le cadre du plan mercredi et la mise en place d'une nouvelle prestation à destination des jeunes* ». Dans son discours, la ministre a rappelé son engagement d'un bonus handicap, promis en juin au congrès de l'Unaf. Un bonus

qui prendra la forme d'une aide de 1 300 euros par an et par enfant pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) qui accueillent un enfant en situation de handicap. Cette aide peut se cumuler pour les opérateurs au bonus territoire de 1 000 euros par an pour les nouvelles places en crèche créées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et au bonus mixité pouvant aller jusqu'à 2100 euros par an pour les établissements qui mettent la mixité sociale au cœur de leur projet.

Les conseils du « *plan mercredi* »

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place de leur « *plan mercredi* », le Gouvernement a mis en ligne le 25 juillet un [site](#) Internet dédié. Dans le chapitre « *Construire son plan mercredi* », on y trouve notamment une [fiche-conseil](#) pour « *organiser un accueil inclusif* » qui précise que « *le projet éducatif de l'organisateur doit prendre en compte les spécificités de l'accueil lorsque celui-ci reçoit des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps* ». La fiche propose de sensibiliser les équipes au handicap et de mettre en place des animateurs référents sur cette question.

Des moyens pour les « *renforts d'emploi* »

Interrogés par *Hospimedia*, les services de la Cnaf expliquent que l'axe handicap du fonds « *publics et territoire* » est en augmentation sur la période 2018-2022. Ce fonds sera mobilisé pour aider les gestionnaires d'accueils de loisirs qui renforcent leur personnel accueillant et s'engagent à accueillir les enfants en situation de handicap. L'objectif étant de lever les freins tant psychologiques que matériels à travers le surcoût et les adaptations à réaliser. L'idée proposée par la Mission nationale accueil de loisir et handicap (lire notre [article](#)) d'un financement spécifique de « *renfort d'emploi* » de 9 euros de l'heure par enfant en situation de handicap a été retenu.

Le déploiement des pôles ressources

La Cog prévoit également de soutenir le déploiement des pôles ressources enfance et handicap (lire notre [dossier](#)). La Cnaf précise que le fonds « *publics et territoire* » a montré que l'efficacité des interventions sur ce champ repose sur deux piliers complémentaires : la prise en compte des surcoûts auprès des structures et le pilotage territorial des objectifs d'accueil qui permet de garantir une réponse pertinente au regard des besoins ainsi que la mise en réseau des acteurs. Pour la Cnaf, « *l'enjeu pour la période à venir est de les déployer sur l'ensemble des départements et de mieux les structurer aux différents échelons territoriaux* ».

Mais des inquiétudes sur les moyens globaux

Bien qu'adhérente à l'Unaf qui a voté la Cog, l'Union nationale des familles laïques s'insurge, dans un communiqué daté du 13 juillet, sur une augmentation des moyens en trompe-l'œil : « *le Fnas progressera de 2 % par an, ce qui équivaut à une baisse des budgets alloués si l'on considère l'inflation et le fait que les budgets d'action sociale servent à financer des places d'accueil qui génèrent des besoins pérennes de financement. Aussi, les pouvoirs publics ont décidé de littéralement sacrifier la politique jeunesse de la branche famille pour recentrer le Fnas quasi exclusivement sur la petite enfance... Or, même dans ce domaine, les ambitions gouvernementales sont réduites à la portion congrue, avec un*

objectif de 30 000 places supplémentaires de crèches et haltes-garderies d'ici 2022, alors même que les 100 000 créations prévues lors de la précédente Cog n'ont été réalisées qu'à raison d'un tiers ! »

Des objectifs de création de places dont l'association des maires de France (AMF) précise par communiqué qu'ils ont été fixés sans concertation et ne prennent pas en compte les difficultés des communes et intercommunalités à maintenir les structures existantes et à en développer de nouvelles. *« Il est à craindre que la mise en œuvre de tels objectifs reposera sur une augmentation du reste à charge à la fois pour les familles et pour les communes ou intercommunalités »*, déplore ainsi l'AMF.

Sophie Cluzel a appelé les ARS à réduire de 20 % par an les situations d'amendements Creton

Publié le 31/07/18 - 14h43 - HOSPIMEDIA

Interrogée lors des questions orales au Sénat par Marie-Françoise Pérol-Dumont (Groupe socialiste, Haute-Vienne) sur les difficultés de prise en charge et de scolarisation des jeunes autistes, la secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, Sophie Cluzel, a détaillé certains engagements du Gouvernement en la matière.

Renforcement des unités d'enseignement en maternelle (UEM), créations de postes d'enseignants spécialisés, ouvertures de classes spécifiques... En plus des mesures déjà prévues dans le cadre du quatrième plan Autisme, Sophie Cluzel a ainsi précisé *« veiller étroitement avec les services à trouver des réponses adaptées à ces situations individuelles »*. Pour la préparation des seconds projets régionaux de santé (PRS), la ministre a dit avoir également demandé aux ARS d'assurer une meilleure adaptation de l'offre médico-sociale au public, notamment *« en réduisant de 20 % par an le nombre de personnes adultes accompagnées en établissement pour enfants, ces amendements Creton, qui sont totalement inadaptés et irrespectueux des besoins de prise en charge de ces adultes »*, a-t-elle précisé.

2 000 volontaires en service civique accompagneront les étudiants handicapés à la rentrée

Publié le 12/07/18 - 14h28 - HOSPIMEDIA

Dans un communiqué commun, publié le 11 juillet à l'issue du comité de pilotage du service civique dans l'enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées ont annoncé que 2 000 étudiants volontaires en service civique, dans le cadre d'une année de césure, seraient dédiés à l'accompagnement des étudiants handicapés dans le cadre de leur cursus à la rentrée.

AGENDA

- 22 septembre** « La scolarisation des élèves avec autisme » 5^e édition de la conférence gratuite et accessible à tous (parents, AVS, enseignants, infirmiers scolaires, surveillants, ATSEM, accompagnants de vie scolaire...) de 9h à 12h, amphi E, IUT de Valence (51 rue B. de Laffemas), par Delphine Mauuary-Maetz, enseignante spécialisée, chargée de formation pour l'Éducation Nationale.
- 29 septembre** Café-rencontre Asperger ados, de 10h à 12h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30 rue Henri Dunant à Valence) – sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr
- 29 septembre** Café-rencontre Adultes Asperger de 14h à 17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30 rue Henri Dunant à Valence) – un premier contact par mail est souhaité : cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com
- 29 septembre** Café des proches de 14h-17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30 rue Henri Dunant à Valence)
- 5 octobre** Conférence-débat sur l'autisme de 14h à 17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30 rue Henri Dunant à Valence) animée par M^{me} Passot, assistante sociale au CRA, et M. Martinez, éducateur au CRA. Vous êtes intéressé(e) par la problématique de l'autisme (je suis autiste ou je pense l'être) ? Vous vous posez des questions, vous voulez vous informer ? Cette conférence-débat est pour vous. Elle est réservée à un public restreint (15 à 20 personnes). Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire avant le 25 septembre à : secretaire.planeteautisme@gmail.com.
- 6 octobre** Formation pour les enseignants, assistants de vie scolaire, parents, ATSEM animée par Delphine Mauuary-Maetz, enseignante spécialisée et chargée de formation. Lieu : salle polyvalente rue de la République à Étoile-sur-Rhône. Prix : 45 euros pour les enseignants et 30 euros pour les parents et autres professionnels. Renseignements et inscriptions : centredeformationpada@gmail.com ou 06 72 74 13 36. **Délai d'inscription : jusqu'au 27 septembre.**
- 11 octobre** Agora sur le thème : structures d'aide pour le répit des familles de Drôme et d'Ardèche à 19h à la Maison Relais Santé, 4 rue du Clos Gaillard à Valence.

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secretaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardèche.fr et sur notre page Facebook !